Accéder à Colentagri

L'application Colentagri (l'IHM Colentagri) est accessible à l'adresse : <u>https://tango.educagri.fr/colentagri/</u>

Pré-requis

- Vous devez disposer d'un compte valide dans Agricoll, l'annuaire ministériel des agents :
 - Pour les établissements publics, le référencement d'un nouvel utilisateur est effectué par le GLA (Gestionnaire Local Agricoll) de l'établissementv
 - Pour les établissements privé, le référencement d'un nouvel utilisateur est effectué par le GLA de l'établissement ou par l'agent en DRAAF affecté à la gestion sur Agricoll des utilisateurs des établissements privés,
 - Pour les MFR, les GLA sont les agents des fédérations régionales MFR.

Vous pouvez vérifier la validité de votre identifiant et mot de passe an allant sur <u>https://portail.agricoll.agriculture.gouv.fr/</u>. Si la connexion n'est pas possible, le message "Identifiants incorrects" apparaît, contactez alors votre GLA.

Si vous ne connaissez pas votre GLA, vous pouvez contacter le support d'assistance Colentagri : <u>https://cnerta-support.fr/assistance</u>, entrée Colentagri / SAPIA.

Votre compte Agricoll est synchronisé au fil de l'eau avec l'annuaire SAPIA qui sert d'accès à l'application Colentagri.

Votre compte est bloqué au bout de 10 tentatives infructueuses et ne peut être débloqué que par le GLA, par la réinitialisation de votre mot de passe dans Agricoll.

 Vous devez être habilité à accéder à l'application Colentagri. L'accès à Colentagri est défini par l'administrateur régional - DRTIC, à la demande du chef d'établissement.

Le gestionnaire Colentagri dans l'établissement peut avoir la visibilité sur tous les composants de l'EPL / AOR / OG : son rôle est "administrateur local support".

Le gestionnaire Colentagri peut avoir la visibilité sur un site : son rôle est "administrateur local site". L'administrateur local support a la possibilité d'attribuer le rôle "administrateur local site" aux personnes désignées par le chef d'établissement.

Sélection de l'établissement de travail

Après vous être connecté à l'application, Colentagri vous positionnera sur l'établissement sur lequel vous avez des droits. En haut à droite de l'écran, l'établissement sur lequel vous travaillez s'affiche.



Si l'établissement sur lequel vous êtes connecté (Établissement actuel, en haut à droit de la page) n'est pas celui sur lequel vous souhaitez travailler, cliquer sur le menu "Changement d'établissement" pour changer l'établissement de travail actuel.